

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-12-13_2998

Tarifs de l'eau potable pour les communes
d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes,
Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine,
Orly et Vitry-sur-Seine

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2022. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	V. MORIN	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. VERMILLET	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K BEN-MOHAMED	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	L. SAUERBACH	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	A. TEILLET	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	F. SOURD	A
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	J-L. LAURENT	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	I. SOUID-BEN CHEIKH	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		A
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	J-P VIC	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent (2)		
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	A. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. DORRA	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		A
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	C. VEYRUNES-LEGRAIN	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. EBODE ONDOBO	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. LEPRETRE	P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	P. LESSELINGUE	A
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. GRILLON	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. GAULIER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Représenté	H. PECCOLO	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	J-C KENNEDY	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	L. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		A
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent ⁽¹⁾		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Présente		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. BERENGER	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2998

(2) A partir de la délibération n° 3006

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2982 à 2998	60	28	88
2999 à 3005	59	28	87
3006 à 3044	60	28	88

Exposé des motifs

La délibération du conseil territorial de Grand-Orly Seine Bièvre n° 2020-12-23_2194 du 23/12/2020 avait fixé les tarifs de l'eau potable pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine à partir du 1^{er} janvier 2021. Afin d'éviter un déséquilibre de l'économie du contrat et de préserver la continuité du service public, le conseil territorial avait alors approuvé la grille de tarifs existante et fixé la part « collectivité » pour un montant équivalent à la part qui revenait précédemment au SEDIF.

Par délibération n°2021-05-31_2145 du 31 mai 2021, l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a créé, sous forme de régie avec autonomie financière et personnalité morale, une structure de préfiguration de la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre et a adopté des statuts pour cette entité. La structure a repris, en date du 1^{er} octobre 2021, le suivi de la Délégation de Service Public actuelle subsistant jusque fin 2023 ainsi que la gestion patrimoniale des réseaux, en sus de la préparation de la reprise du service qui interviendra à partir du 1^{er} janvier 2024.

Depuis cette date, la structure de préfiguration organise progressivement les étapes nécessaires à la reprise du service le jour venu. Ainsi, un accord de retrait avec le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) a été approuvé (conseil d'administration de la régie du 30 septembre 2022, conseil territorial de Grand-Orly Seine Bièvre du 4 octobre 2022, Conseil syndical du SEDIF du 13 octobre 2022). Cet accord participe à donner un cadre stratégique de construction de la future régie, avec la répartition du patrimoine, la définition d'une enveloppe de travaux cofinancés, les conditions de la vente d'eau en gros, ou encore les modalités opérationnelles de coopération.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil territorial **à partir du 1^{er} janvier 2023** :

- Pour la part VEDIF, de maintenir l'approbation de la grille tarifaire du service public de l'eau telle qu'issue du contrat de DSP et de ses avenants ;
- Pour la part "collectivité", de conserver le tarif actuel et donc de décider la grille tarifaire basée sur la consommation par mètre cube d'eau comme suit ci-dessous.

Ceci vaut pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine.

a) Tarif général de vente de l'eau

La part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1^{er} janvier 2023 est de 0,42 € HT pour le tarif général.

b) Tarif grande consommation

Ce tarif ouvre droit à l'application d'une grille tarifaire, où le prix du m³ décroît selon des tranches de consommation croissantes, pour les volumes consommés au-delà de 5 475 m³ par an, selon le barème suivant :

Prix au mètre cube appliqué par tranche de consommation en euros Hors Taxes au 01/01/2023

Tranche de consommation annuelle	Part Grand-Orly Seine Bièvre appliquée par mètre cube
de 0 à 5 474 m ³	0,4200
de 5 475 à 12 774 m ³	0,3780
de 12 775 à 36 499 m ³	0,3718
de 36 500 à 72 999 m ³	0,3548
de 73 000 à 182 499 m ³	0,3376
de 182 500 à 364 999 m ³	0,3200
de 365 000 à 510 999 m ³	0,3030
Au-delà de 511 000 m ³	0,1729

c) Tarif multi-habitat

La part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1^{er} janvier 2023 est de 0,42 € HT.

d) Tarif voirie publique

La part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1^{er} janvier 2023 est de 0,21 € HT.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L. 2221-4 et L. 2221-10 et suivants, R. 2221-1 et suivants et L. 5219-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente "combattre les dérèglements climatiques et les nuisances" ;

Vu la délibération du conseil territorial n° 2020-12-23_2194 relative aux tarifs de l'eau potable pour les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine ;

Vu le contrat de délégation pour la gestion du service de production et distribution de l'eau conclu entre le SEDIF et Véolia Ile de France (VEDIF) et ses avenants ;

Vu la délibération n°2021-05-31_2145 du 31 mai 2021 de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre approuvant à l'unanimité la création d'une Régie Publique de l'Eau ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de Territoire de fixer les tarifs du service public, y compris la détermination de la part du prix de l'eau qui lui reviendra et celle qui reviendra au délégataire ;

Entendu le rapport de M. Fatah Aggoune ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la grille tarifaire du service public de l'eau telle qu'issue du contrat de DSP et de ses avenants.
2. Décide sur le territoire des communes de Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine, pour la part "collectivité", de conserver la grille tarifaire basée sur la consommation par mètre cube d'eau comme suit ci-dessous :

a) Tarif général de vente de l'eau

La part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1^{er} janvier 2023 est de 0,42 € HT pour le tarif général.

b) Tarif grande consommation

Ce tarif ouvre droit à l'application d'une grille tarifaire, où le prix du m³ décroît selon des tranches de consommation croissantes, pour les volumes consommés au-delà de 5 475 m³ par an, selon le barème suivant :

Prix au mètre cube appliqué par tranche de consommation en euros Hors Taxes au 01/01/2023

Tranche de consommation annuelle	Part Grand-Orly Seine Bièvre appliquée par mètre cube
de 0 à 5 474 m ³	0,4200
de 5 475 à 12 774 m ³	0,3780
de 12 775 à 36 499 m ³	0,3718
de 36 500 à 72 999 m ³	0,3548
de 73 000 à 182 499 m ³	0,3376
de 182 500 à 364 999 m ³	0,3200
de 365 000 à 510 999 m ³	0,3030
Au-delà de 511 000 m ³	0,1729

c) Tarif multi-habitat

La part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1^{er} janvier 2023 est de 0,42 € HT.

d) Tarif voirie publique

La part Grand-Orly Seine Bièvre du prix de vente au mètre cube, au 1^{er} janvier 2023 est de 0,21 € HT.

3. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 83 – Abstentions 5



A Vitry-sur-Seine, le 16 décembre 2022
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 19 décembre 2022
ayant été publiée le 19 décembre 2022